

**CONSEIL MONTRÉGIEN DE LA CULTURE
ET DES COMMUNICATIONS**

Politique de formation continue

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Préambule | 4 |
| Terminologie | 5 |
| Objectifs | 6 |
| Engagements de principe | 7 |
| Apport mutuel | 8 |
| Date d'entrée en vigueur | 8 |
| Diffusion de la politique | 8 |
| Stratégies d'interventions | 9 |
| Annexe | |
| Catégories de membres | 12 |

Remerciements

La présente politique de formation du Conseil montérégien de la culture et des communications (CMCC) n'aurait pu prendre forme sans le soutien du Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC) et le support professionnel de madame Line Côté du Groupe Réseau Conseil (GRC).

Cette politique n'aurait pas davantage pu exister sans l'apport et la participation enthousiastes du groupe témoin qui y a travaillé bénévolement. Merci à mesdames Mary Chouinard (métiers d'arts) et France Labry (directrice de la Corporation Initiatives et Développements), toutes deux membres du conseil d'administration du CMCC. Merci à messieurs Richard Blackburn (directeur artistique du Théâtre de la Dame de Cœur) et Pierre Jean (directeur du Musée du Haut Richelieu), également membres du conseil d'administration du CMCC, monsieur Sylvain Lambert (Festival de la chanson de Granby) partenaire à la formation continue et à monsieur Michel Lacombe réviseur.

Mesdames, messieurs, sans votre généreuse participation et sans vos qualités professionnelles, la politique de formation continue du CMCC n'aurait été à l'image des artistes et artisans de l'ensemble de la Montérégie.

Johanne Leroux, coordonnatrice à la formation et à l'emploi, CMCC

POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE

Préambule

Le Conseil montérégien de la culture et des communications (CMCC) a pour mission de regrouper et de mobiliser dans un esprit de concertation, l'ensemble des personnes physiques ou morales établies dans l'ensemble de la Montérégie et qui exercent une activité professionnelle dans les domaines de la culture et des communications.

Sur le territoire de la Montérégie, les organismes culturels couvrent les champs disciplinaires des arts visuels, des arts de la scène, des lettres, des métiers d'art, de l'audiovisuel, des variétés, de l'humour, du cirque, des communications et du patrimoine : histoire et muséologie.

L'analyse du portrait des organismes culturels de la Montérégie réalisé en 1999 par le CMCC a démontré qu'en matière de perfectionnement et d'acquisition de nouvelles compétences, les programmes de formation, jusqu'ici offerts, se devaient d'être mieux adaptés aux besoins du milieu culturel, convenablement planifiés, plus accessibles et permettre l'interaction entre les divers champs disciplinaires par la pluridisciplinarité et l'internationalisation.

La politique de formation continue du Conseil montérégien de la culture et des communications veut avant tout refléter les besoins de ses artistes et artisans en respectant leur identité.

Ces besoins sont diversifiés et ils sont intimement liés à la spécificité culturelle notamment des domaines de connaissances génériques tels la gestion de carrière, les méthodes de travail, les attitudes professionnelles, l'administration, les communications, l'informatique et les technologies avancées de connaissances.

Cette politique se veut un outil qui contribuera à l'élaboration et à la réalisation de stratégies vouées au développement des ressources humaines du secteur culturel de la région. Elle consolidera les orientations actuelles et déterminera par un plan d'action ses objectifs futurs.

Avec cette politique de formation continue, le CMCC réitère et précise son engagement envers les professionnels qu'il représente.

Terminologie : Les définitions suivantes permettront de mieux interpréter la présente politique de formation continue.

- **Formation**

La formation est une façon organisée et structurée de transférer les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une profession.

- **Perfectionnement**

Le perfectionnement est l'ensemble de tous les moyens destinés à développer et enrichir les compétences, les capacités et les carrières par l'application pratique de la connaissance et du savoir-faire. C'est l'exposition à une vaste gamme d'idées et d'expériences par divers moyens, tel que la formation, les activités structurées d'encadrement ainsi que des échanges avec des pairs.

- **Apprentissage**

Sur un plan individuel, l'apprentissage désigne l'acquisition et l'élaboration de nouvelles connaissances et de nouvelles idées qui transforment la façon dont une personne perçoit, comprend ou agit.

Sur un plan collectif, l'apprentissage est un processus au cours duquel sont avancées et saisies des idées, des connaissances et des perspectives nouvelles. L'apprentissage est favorisé par la liberté de pensée créatrice et mène à l'innovation.

- **Formation continue**

La formation continue est un processus permanent alliant l'apprentissage, la mise à jour des connaissances et le perfectionnement.

- **Membres**

Membres individuels professionnels, membres professionnels personne physique, membres aspirants personne physique. (Voir annexe)

- **Organisations/associations culturelles locales de la Montérégie**

Membres professionnels personne morale, membres corporatifs professionnels, membres partenaires, membres associés, membres associées personne morale. (Voir annexe)

- **CMCC**

Conseil montérégien de la culture et des communications

- **Travailleur culturel**

Toute personne qui, de quelque façon que ce soit, prend part ou s'initie, par la pratique, aux exigences et aux responsabilités d'un emploi dans les différents milieux du domaine de la culture.

- **Multidisciplinarité ou pluridisciplinarité**
Multidisciplinarité ou pluridisciplinarité, marque l'intégration des disciplines et des savoirs. La pluridisciplinarité ou multidisciplinarité peut être entendue comme une association de disciplines qui concourent à une réalisation commune, mais sans que chaque discipline ait à modifier sensiblement sa propre vision des choses et ses propres méthodes.
- **Interdisciplinarité**
L'interdisciplinarité a pour but d'élaborer un formalisme suffisamment général et précis pour permettre d'exprimer dans ce langage unique les concepts, les préoccupations, les contributions d'un nombre plus ou moins grand de disciplines qui, autrement, restent cloisonnées dans leurs jargons respectifs.
- **Internationalisation**
Processus d'adaptation qui consiste à prendre en compte les conventions et les langues de plusieurs pays. L'internationalisation inclut les étapes de conception et mise en oeuvre du produit culturel de manière à ce qu'il puisse être facilement et efficacement personnalisé pour un pays, pour une culture en particulier ou pour chaque marché ciblé.

Objectifs :

La politique de formation continue du CMCC a pour objectif de stimuler, guider et promouvoir la formation continue et appuyer les objectifs professionnels de ses membres. La présente politique de formation continue vise à établir le cadre et à préciser les mesures pour la création d'une culture d'apprentissage au sein du Conseil québécois de la culture et des communications, par exemple :

- Répondre aux besoins de formation, de perfectionnement et d'apprentissage de ses membres et des travailleurs culturels de l'ensemble de la Montérégie afin de favoriser la mise à jour des compétences, le développement et l'employabilité de ses membres.
- Adapter l'offre de formation continue aux besoins spécifiques de perfectionnement et d'apprentissage de ses membres et des travailleurs culturels de l'ensemble de la Montérégie afin de mieux répondre aux cheminements de carrière et à l'évolution des emplois dans les secteurs culturels.
- Assurer la place de la culture au sein du plan d'internationalisation de l'ensemble de la Montérégie.
- Favoriser la multidisciplinarité et interdisciplinarité dans la formation, le perfectionnement et l'apprentissage, afin de faciliter et encourager les échanges culturels et les interactions avec le milieu ou l'environnement.

- Favoriser et soutenir le développement de la relève du secteur culturel de la Montérégie afin de mieux s'adapter à l'évolution des secteurs culturels et ainsi préparer l'avenir.

Engagements du Conseil montérégien de la culture et des communications

L'apprentissage, la mise à jour des compétences et le perfectionnement sont des moyens essentiels pour acquérir et maintenir une véritable expertise professionnelle. Outre l'expérience pratique, ils permettent à l'ensemble des travailleurs culturels d'acquérir la maîtrise de principes, de normes et de méthodes ainsi que des connaissances générales et spécifiques utiles et essentielles à la pratique de leur profession.

Les engagements suivants constituent des affirmations de principe sur lesquelles s'appuient les objectifs du plan d'action de la formation continue. Puisque le CMCC reconnaît la nécessité d'une formation continue dans l'ensemble de la Montérégie et qu'il en est l'unique répondant, il s'engage, avec cette politique de formation, auprès de ses membres, des travailleurs culturels, des organismes et des associations de toutes disciplines artistiques à :

- Encadrer et faciliter l'amélioration de leurs qualifications et compétences.
- Faciliter sur une base locale et régionale, l'accès à des activités de formation adaptées à leurs besoins spécifiques en matière d'apprentissage, de mise à jour des compétences, et de perfectionnement.
- Comblent leurs besoins en formation continue et à en favoriser l'accès.
- Les informer régulièrement sur les cours et/ou sessions de formation, mis à leur disposition.
- Guider les dirigeants des organismes et des associations dans leur prise de décision en matière de formation continue et les aider à se munir d'outils qui répondront aux besoins de leurs membres.
- Choisir les personnes-ressources les mieux qualifiées en formation et en éducation afin d'offrir une formation de pointe.
- Évaluer les retombées du programme de formation continue par des mécanismes de suivi et des méthodes d'évaluation des résultats et à en rendre compte aux participants.
- Servir de relais transmetteur auprès du milieu culturel pour toute question relative à la formation continue et à l'emploi.
- Préparer une grille d'évaluation qui permettra de faire le suivi du plan d'action.

Apport mutuel

La formation continue, pour qu'elle soit constructive, doit fonctionner à la manière d'un émetteur-récepteur entre le CMCC et les participants aux activités. Il en découlera une collaboration mutuelle vis-à-vis de l'offre et de la demande, et ce, dans le respect des attentes des deux parties.

- **Des membres individuellement**
Les membres s'engagent dans le processus de la formation continue dans le but d'améliorer leurs compétences. Ils sont déterminés à investir temps et énergie pour intégrer quotidiennement à leur pratique les nouvelles connaissances acquises. Ils s'engagent aussi à les partager avec leurs pairs.
- **Des organisations et associations culturelles locales**
Les organisations et associations culturelles locales voient à ce que leurs membres et/ou leur personnel aient accès à la formation offerte par le CMCC.
- **Des organisations et des associations nationales**
Les organisations et associations nationales et le CMCC se concertent afin de répondre aux besoins et spécificités de l'ensemble la Montérégie dans le portrait national.
- **Du Conseil montérégien de la culture et des communications**
Le CMCC détermine le programme de formation continue pour ses membres, les organisations et les associations culturelles locales et offre des activités variées afin de leur permettre d'atteindre le niveau de compétence souhaité.
- **Collectivement**
Toutes les parties travaillent en harmonie et en concertation afin de bonifier et de préserver le programme de formation continue coordonné par le CMCC, de sorte que leurs efforts donnent des résultats cohérents et significatifs.

Date d'entrée en vigueur

Sur recommandation du conseil d'administration du Conseil montérégien de la culture et des communications, la présente politique de formation continue a été adoptée le -----

Diffusion de la politique

La politique de formation continue du Conseil montérégien de la Culture et des Communication (CMCC) est du domaine public. Sur demande, toute personne peut en obtenir un exemplaire.

Stratégies d'interventions

Objectifs généraux : la présente politique vise à encadrer les actions et à préciser les paramètres de création d'une formation continue en matière d'apprentissage, de mise à jour des compétences et de perfectionnement tout en assurant le rayonnement de la culture en Montérégie et au plan international.

Objectifs

Promouvoir la formation

Actions

Mettre en contact les intervenants des différentes disciplines afin de susciter des échanges culturels et de faciliter le transfert des compétences déjà acquises.

Créer une offre de formation continue adaptée aux besoins du milieu culturel en la diffusant via le *Culture Montérégie* et le site Internet du CMCC.

Appuyer les activités professionnelles de ses membres

Mettre à jour le programme général de formation en l'adaptant régulièrement aux besoins spécifiques des différents secteurs disciplinaires afin de permettre aux travailleurs culturels de progresser dans leur carrière ce qui permettra de maintenir le niveau de connaissances afin de répondre au marché du travail sans cesse en transformation.

Développer des liens avec des partenaires afin de mieux répondre au cheminement de carrière des travailleurs culturels.

Faciliter l'accès aux activités de formation

Identifier les besoins en formation afin de choisir judicieusement les personnes-ressources qui donneront une formation adéquate.

Offrir à la relève des programmes adaptés à sa réalité afin de favoriser son épanouissement.

Mettre en place des mécanismes d'interaction entre le milieu culturel, les villes et municipalités de la Montérégie, Emploi Québec, le ministère de la Culture et des Communications et le CQRHC.

Établir des liens avec les universités et les cégeps de la Montérégie.

Établir des liens avec les associations nationales des domaines de la culture et des communications.

Trouver le financement nécessaire aux activités de formation afin de permettre aux travailleurs culturels d'y avoir accès à moindre coût.

Stimuler la progression de la culture en Montérégie

Mettre en contact les travailleurs culturels qui s'expriment à travers la multidisciplinarité et l'interdisciplinarité en leur offrant une formation spécifique liée à leurs champs d'activités.

Mettre en place des stages de perfectionnement à l'étranger.

Mettre en place un cadre d'analyse des enjeux reliés à la formation continue et au maintien des compétences nécessaires à la conservation des emplois.

Élaborer des stratégies vouées à la reconnaissance des spécificités culturelles de la région et voir à leur application.

ANNEXE

Catégories de membres : Formalités et descriptions

- **Membre professionnel**

Toute personne physique ou morale établie en Montérégie ou y exerçant une activité professionnelle dans le domaine de la culture ou des communications en Montérégie peut être membre professionnel du CMCC. Une preuve de d'appartenance à une association nationale reconnue ou de reconnaissance du professionnalisme par les pairs est exigée.

- **Membre professionnel individuel**

Documents exigés : un curriculum vitae accompagné d'un portfolio ou de documents écrits, visuels ou audio-visuels selon le champ d'activité.

- **Membre professionnel corporatif**

Documents exigés : le dossier de l'organisme (programmation annuelle, prévisions budgétaires et plan d'action) accompagné d'un portfolio (dossier de presse et outils promotionnels) et de la résolution du conseil d'administration désignant un délégué.

- **Membre partenaire**

Tout regroupement, corporation, compagnie, organisme ou autre association volontaire ayant une portée montérégienne, établi ou œuvrant dans les limites de la Montérégie et faisant valoir son intérêt pour la mission du CMCC et sa contribution au développement de la culture et des communications en Montérégie, peut être membre partenaire du CMCC.

Documents exigés : une lettre d'intérêt accompagnée de la résolution du conseil d'administration désignant un délégué.

- **Membre associé**

Toute association ou organisation ayant une mission culturelle en Montérégie peut être membre associé du CMCC.

Documents exigés : une lettre d'intérêt accompagnée de la résolution du conseil d'administration désignant un délégué.

- **Membre aspirant**

Toute personne physique ou morale établie ou œuvrant dans les limites de la Montérégie et aspirant exercer une activité professionnelle dans le domaine de la culture et des communications peut être membre aspirant du CMCC